L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1865 entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN: 24 NOVEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 16 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES:

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré..	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net.	$75 net.
Deux "	22	38	50	80	125
Trois "	30	53	70	110	175
Quatre "	38	67	90	140	225
Cinq "	46	80	105	170	275
Six "	54	93	120	200	325
Sept "	60	105	135	230	375
Huit "	65	115	150	260	420
Neuf "	70	125	165	280	460
Dix "	75	135	180	320	500
Onze "	80	145	195	350	540
Douze "	85	155	210	380	580
Treize "	85	165	225	410	620
Quatorze "	95	175	240	430	660
Quinze "	100	185	240	450	700
Trente "	175	330	450	750	1200

Les annonces au mois, insérées tous les deux jours paieront les deux tiers des taux ci dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale paieront $20 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus, pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu entre elles, pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les encanteurs auront ces réclames au même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co, *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune.*
J. O. NIXON, *Crescent.*
Wm H. C. KING & Co, *Times.*
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

MM. Drake & Markham, 56 Camp, appellent l'attention des dames sur leur grand assortiment de belles chaussures pour les fêtes, et les engagent à faire leurs achats avant que les prix montent de nouveau.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES De la deuxième page

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.

Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Annonces—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix commun, c'est à dire $1 50 le carré par insertion, sans l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, si l'on désire les y voir insérées, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale.*

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par O. Léonmont—à sa salle d'encan, cachemire noirs et couleur, dossins, chemises de voyage, bottes et souliers.

Par F. Roger & Co—à leurs salles d'encan, vins rouge et blanc, champagne, porto et sherry, tabac et cigares. Aussi sucre étrangs et en poudre, légèrement avarié.

Par Montgomery & Bros—à l'entrepôt Wabash, Nouvelle Levée, entre Poydras et Lafayette, saindoux de belle qualité.

Par E. M. Jacobs—rue Baronne, entre Poydras et Perdido, marchandises sèches, installations de magasin, &c.

Par E. Roger & Co—Dans leurs salles d'encan, aux Nos 46 et 47 de la rue Vieille-Levée, viandes fumées.

Par Hoffmann & Mark—au No 18 de la rue de Chartres, marchandises avariées et autres.

Par Bernard Turpin—sur la Levée, au poteau 15, 2e District—chaloupe.

Par D. E. Morphy—sur la Levée au pied de la rue [illegible].

La Base de la Représentation dans l'Etat.

Un des griefs principaux invoqués contre la Constitution de 1864, est la proportion exagérée accordée à la paroisse de la Nouvelle-Orléans dans la composition de l'assemblée générale. Sur cette proportion étant de 44 représentants sur 118 et de 9 sénateurs sur 36, c'est à dire plus du tiers pour les représentants et un quart pour les sénateurs. Mais le remède se trouve à côté du mal, car l'article 10 établit les règles qui devront servir à fixer les bases de la représentation sur le nombre des électeurs avant la qualité. Les autorités seront chargées de faire le dénombrement des électeurs—le premier doit avoir lieu dans l'année 1866, le second en 1870, le troisième en 1876. D'après l'article 11, la législature, à la session qui suit chaque recensement, divise la représentation entre les différentes paroisses suivant le nombre de ses électeurs. Le nombre des représentants ne doit pas dépasser 120, ni être au dessous de 90: celui des sénateurs restera fixé à 36, et les districts sénatoriaux seront déterminés en égard au chiffre des électeurs.

La base de la représentation congressionnelle se également changée par une loi de la législature de façon à avantager injustement la paroisse d'Orléans, et il y aura des modifications à faire sur ce point. Ces différentes questions seront être ajustées sans la moindre difficulté. Les représentants et les sénateurs de la ville seront disposés à accéder à tout ce qui sera juste et raisonnable dans les réclamations des délégués de paroisse.

LES NOUVEAUX FONCTIONNAIRES D'ETAT.

L'entrée en fonctions des fonctionnaires d'Etat nouvellement élus est fixée par l'article 154 de la Constitution de 1864 au quatrième lundi après leur élection. Ce sera, dans le cas actuel, le lundi 4 décembre prochain. Le même article ajoute que le terme des fonctions de ceux qui ont été élus le 22 février 1864 expire le jour de l'installation de leurs successeurs. Les nouveaux fonctionnaires se sont élus pour quatre ans à partir du second lundi de janvier, prochain leur entrée en fonctions pour le cas où elle n'aurait pas lieu ce jour là; conséquemment, le terme de quatre ans, dans le cas actuel date du lundi 9 janvier 1865 et s'étend jusqu'en janvier 1869.

L'EMPRUNT JUARISTE

Le *Courrier des Etats Unis* a reçu de M. Luis de Arroyo, consul de l'empire mexicain à New York, la communication suivante:

New York, 6 novembre

Monsieur le rédacteur, j'ai appris que quelques uns de ceux qui se donnent le nom d'émigrés mexicains, résidant en cette ville, et se disant autorisés par Don Benito Juarez, qui n'exerce aucune juridiction légale au Mexique, essaient de conclure un emprunt qui leur fournisse quelques sommes pour fomenter plus longtemps la révolution et l'anarchie dont la nation est victime, grâce à l'immoralité et à l'incapacité de la démagogie qui l'a opprimée tant d'années. Dans la crainte que quelques personnes crédules, séduites par de vaines et irréalisables promesses, et ignorant en même temps les précédents dont il serait judicieux de tenir compte avant de hasarder les déboursés qu'elles pourraient faire, je crois de mon devoir de protester solennellement, au nom de mon auguste souverain, de la manière et dans la forme nécessaire:

1o Contre toute aliénation, cession, hypothèque, ou tout autre acte qui tende à grever tout ou partie de la dette de la nation mexicaine.

2o Contre toute cession, hypothèque, aliénation, ou tout autre acte contraire à l'intégrité du territoire et à l'honneur national.

Je ne juge pas nécessaire de prévenir le public des Etats Unis que, dans le cas même où l'autorité exercée par M. Benito Juarez serait légitime, il ne pourrait conclure un emprunt, vu que la constitution mexicaine sur laquelle s'appuie l'ex-président n'a jamais conféré au premier magistrat la faculté de contracter des emprunts à l'étranger. Cette faculté résidant dans le congrès seul, qui n'existe plus et qui ne pourra jamais plus se réunir.

Si on allègue que cette autorisation est impliquée dans les pouvoirs extraordinaires, que le public sache, qu'ils n'ont jamais signifié des attributions d'une pareille étendue.

Il est donc facile de comprendre que D. Benito Juarez, en exerçant une autorité qu'il n'a pas, s'est arrogé des attributions qu'il n'a jamais eues lorsqu'il exerçait le pouvoir légalement. Si ce point est clair et évident relativement à Juarez, que pourra-t-on dire de l'autorité et de la juridiction que prétend exercer M. Carvajal?

Que ceux qui voudraient prendre des titres mexicains sachent aussi que les ports de Matamoros et de Tampico, et tous ceux qui sont compris dans le territoire de l'empire, sont au pouvoir des forces impériales, et qu'il n'y a pas à craindre qu'ils tombent au pouvoir de l'ennemi; qu'on sache enfin, puisque M. Carvajal se prétend gouverneur titulaire du Tamaulipas, que trois autres individus se prétendent aussi gouverneurs du même Etat.

Et afin qu'en aucun temps on ne puisse arguer d'ignorance, je vous prie, M. le rédacteur, de vouloir bien publier dans votre estimable journal les lignes qui précèdent.

Recevez, &c.

LUIS DE ARROYO

—On lit dans un journal de New-York du 14 novembre:

De nouveaux agents du gouvernement anglais sont récemment arrivés de Liverpool pour épier les mouvements des féniens. Cette circonstance a nécessité un redoublement de précautions de la part de ceux-ci et un serment spécial de discrétion a été exigé de tous les membres du "gouvernement." Quelques arrestations ont été opérées vendredi à Toronto par les autorités canadiennes. Elles n'ont amené aucune découverte importante.

Nouvelles du Nord PAR L'OUEST.

Dans les journaux de St Louis du 18, nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent:

Mouvement de troupes sur le Rio Grande.

Washington, 17 novembre.—Les mouvements de troupes dans le département de Sheridan sont conformes aux instructions émanant du quartier général à la Nouvelle Orléans. Le gouvernement est pleinement instruit de ce qui se passe sur le Rio Grande.

RENVOI DE LA GARDE A LA MAISON BLANCHE

La garde de soldats qui, depuis deux ans, était stationnée autour de la Maison Blanche a été renvoyée hier par ordre du Président.

M. HAHN PERORANT A WASHINGTON.

L'ex-gouverneur Hahn, de la Louisiane, a fait hier une lecture en faveur du suffrage universel.

Une dépêche au *Commercial* dit que la place de collecteur du port à New York continue à absorber l'attention des politiciens ici.

Le Président a décidé que M. Odell garderait sa position actuelle.

Recouvrement d'une traite rebelle.

New York, 17.—Une dépêche au *Times* dit que parmi les choses capturées par les forces fédérales immédiatement avant la fin de la rébellion se trouve une traite appartenant aux rebelles, datée du 12 janvier 1865, pour 3,000 livres sterling, tirée par le gouvernement rebelle sur la maison de Brown, Shipley et Cie, Londres.

Cette traite, il y a quelque temps fut adressée à New York pour être collectée, et aujourd'hui le Secrétaire du Trésor a reçu l'avis officiel que la traite a été payée, la somme touchée étant de $14,683 en or.

Fraudes contre le Gouvernement.

Pit Hole, Pennsylvanie, 17 novembre.—Les officiers du gouvernement viennent de produire des faits qui montrent qu'on a pratiqué les plus gigantesques fraudes contre le département du Revenu de l'Intérieur.

Hier les officiers ont saisi les puits Nos 47, 51 et 76, trois des plus grands puits de la ferme Holmden. Les réclamations du gouvernement s'élèvent à $145 000, dont $85,000 contre la compagnie de Pétrole des Etats Unis, et $60,000 contre un grand opérateur qui a fait passer tous ses intérêts sur le nom d'une tierce partie.

Cette affaire occasionne beaucoup d'agitation et l'on craint de ne pas parvenir encore tout.

Le Post de Londres sur les réclamations américaines.

New York, 16 nov.—Le *Post* du 1er dit que le gouvernement américain a créé le premier ses opposants belligérants par la proclamation d'un blocus, et que M. Seward a fait le premier usage du terme *neutres* dans une dépêche officielle. Ce journal déclare que la demande en compensation n'est pas à beaucoup près aussi fondée que celle de l'Espagne et du Portugal en 1818, et termine en disant que M. Johnson ne peut nier l'opportunité du précédent créé par un de ses prédécesseurs, et nous pouvons en conséquence raisonnablement espérer que le gouvernement de Washington sans compromettre l'honneur ou la dignité de la nation retirera franchement une demande qui ne pourrait pas être équitablement soutenue.

Le London Times et la question mexicaine.

On lit dans le *London Times* du 3:

"M. Seward veut dire maintenant que la résurrection de la Grande République, après sa lutte gigantesque répandra un lustre tel sur les institutions républicaines que toutes les autres institutions sur le continent américain en seront éclipsées, et ultérieurement effacées, nous ne voulons impugner ou combattre sa prophétie. Personne ne s'opposerait à la doctrine Monroe sur de tels principes, si le gouvernement mexicain devenait aussi instable aux Mexicains que le gouvernement papal aux Romains. Personne ne voudrait le voir soutenu par la force des baïonnettes étrangères. Il est parfaitement raisonnable que l'empire de Maximilien, une fois établi, soit laissé à lui même et qu'il tire ses soutien et sa force de la reconnaissance et de la gratitude du peuple. La tâche de la France est en avec l'établissement. Le rappel des troupes françaises sera, par conséquent, un événement naturel, et après que leur éloignement aura eu lieu, les Américains ne verront sur leur continent qu'une monarchie entourée par la pièce d'une république en ruines."

NOUVELLES MEXICAINES

Nous trouvons ce qui suit dans un supplément de l'*Eco del Rio Grande* du 21 novembre:

M. J. C. Levy qui revient de Matamoros nous a remis les journaux de cette ville jusqu'au 18. Il nous informe que les forces libérales avaient été dispersées au sud de la ville par des [illegible]. Les têtes de la ville ont tous été fortifiées par des retranchements de terre. Deux bateaux pirates avaient descendu le fleuve dans la nuit du 14 et avaient attaqué le commandeur impérial qui était en vue de Matamoros, mais avaient été repoussés. Beaucoup de libéraux en ont été tués ou blessés, et quelques uns ont été pris.

M. [illegible] qui revient aussi de Matamoros nous informe de son côté que les libéraux à Camargo et Mier, continuent leurs [illegible]. La conséquence de cela a été une fuite générale vers Rio Grande City et Roma.

Le *Ranchero* du 14 et du 16 contient les nouvelles suivantes:

La situation des affaires continue à s'améliorer. Il n'y a plus maintenant aucune apparence d'une nouvelle tentative contre la ville. Et depuis des rapports et des publications provenant de l'autre côté de la rivière, les bandits se dispersent et se découragent.

Escobedo, avec sa force démoralisée, la plus grande force qu'aient commandé les meneurs de la faction, est en pleine retraite et ce ne serait pas trop présumer que de dire qu'il aura déjà gagné Reynosa. C'est là, cependant une simple conjecture, mais qui est fondée sur le jugement de ceux qui sont les mieux placés pour être informés.

Une chose est certaine, son commandement qui a été soutenu par l'espoir du pillage a évanoui avec cet espoir. On estime qu'il a perdu des déserteurs dans diverses directions. Si, par hasard, les bandits n'avaient fait qu'une feinte pour couvrir une attaque désespérée, qu'ils reviennent et nous les recevrons encore plus chaudement que la première fois.

Il y a peu de doute que Cortina ne soit toujours aux environs de San Fernando, à 15 milles de distance, qu'il était en pleine retraite.

Les éclaireurs envoyés hier n'ont rien trouvé à 10 milles en dehors, ils ont visité les divers camps de l'ennemi sur les bords du Rancho de Cortina, mais n'ont trouvé rien. Aussi, dans un rayon de plusieurs milles autour de Matamoros, on n'a pas aperçu un seul ennemi dans ces deux ou trois derniers jours.

D'après tout ce qui nous revient, la seule troupe de bandits qui reste est celle de Cortina qui a acquis une expérience assez grande de la frontière pour savoir toujours se retirer à temps.

L'ordre suivant a été posté sur les murs hier matin. Nous le publions pour l'instruction de tous ceux qu'il concerne.

Empire mexicain.—Infanterie.

La police en général est informée que, par ordre de Son Excellence, le général commandant, Thomas Mejia, il ne sera plus délivré de passes pour l'autre côté de la rivière, à partir du 15 du courant.

C'est pourquoi, les étrangers qui peuvent avoir des affaires à y régler, ont la permission de le faire jusqu'à la date mentionnée, après quoi nulle personne, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra quitter la ville.

H. Matamoros, 13 novembre 1865.
PEDRO J. DE LA GARZA,
Préfet politique

Un détachement de cavalerie du bataillon des contre-guérillas a eu un chaud engagement avec une force de l'ennemi, probablement la bande de Cortina, à las Rusias, à environ huit milles au-dessus de la ville, hier matin, et le résultat a été la perte de quatre hommes du détachement. L'un a été tué et son corps a été rapporté par ses camarades. Les autres sont tombés entre les mains de l'ennemi et ont sans aucun doute subi une mort cruelle. Le détachement, dans sa reconnaissance, a été entouré par un ennemi très supérieur en nombre. Les hommes ont réussi à se frayer un chemin avec la perte dont il est question.

Par un décret impérial le général Magruder est nommé arpenteur général des terres de la colonie, et a été chargé de recommander la nomination de tels assistants ingénieurs et arpenteurs qui seraient utiles.

Sa Majesté a nommé le général Emilio Langberg commandant militaire du département de la Sonora. Le général Langberg a été près de 30 ans au service du Mexique et s'est élevé en passant par tous les grades.

Décret impérial.

Mexicains: La cause soutenue avec tant de persévérance et de valeur par Don Benito Juarez, a cédé déjà non seulement à la volonté nationale mais aussi à la loi sur laquelle il a basé ses titres au pouvoir. Aujourd'hui, même la faction est été abolie par la sortie de leur chef de la terre natale.

Le gouvernement national a été indulgent pendant longtemps et a exercé sa clémence à l'égard de ceux qui ignoraient les faits de la question, leur donnant le moyen et l'occasion de s'unir à la majorité de la nation et de rentrer dans le chemin du devoir. Son but a été atteint; tous les hommes honorés ont accouru avec ses étendards et ont accepté les principes justes et libéraux qui gouvernent la politique.

Certains chefs, emportés par des passions anti patriotiques, et avec eux une classe démoralisée qui n'a aucune connaissance des principes politiques, et la soldatesque indisciplinée, dernier et pitoyable vestige de la guerre civile, sont les seuls à continuer à fomenter la discorde.

A partir d'aujourd'hui, la lutte sera seulement entre les honnêtes gens de la nation et les diverses bandes de criminels et de voleurs de grand chemin. Toute indulgence qui ne profiterait qu'aux petits despotes qui désolent cette terre, aux incendiaires des villes, à ceux qui volent et assassinent les citoyens paisibles, les vieillards et les femmes sans défense, doit cesser.

Le gouvernement, dans sa puissance, sera, dès aujourd'hui, inflexible dans son châtiment, car les lois de la civilisation, les droits de l'humanité et les exigences de la moralité le commandent.

MAXIMILIEN

Nous ne reconnaissons pas dans la pièce ci dessus, venue de source officielle, le document publié il y a quelque temps par toute la presse des Etats Unis, document où il était question de faire fusiller dans les 24 heures tous les guérillas et les bandits qui seraient pris par les troupes impériales. Un correspondant américain, sans doute partisan de la doctrine Monroe, avait inventé et fait circuler un décret de sa façon pour donner à la presse des Etats-Unis l'occasion de discréditer Maximilien dans l'esprit des philanthropes. Cette circonstance, qui vient après tant d'autres du même genre, apprend à nos lecteurs qu'ils doivent n'accepter jamais qu'avec réserve les rapports sur le Mexique, provenant de correspondants américains.

LEGISLATURE.

Séance du 23 novembre 1865.

L'Assemblée Générale de la Louisiane s'est assemblée hier à midi dans la salle de l'Institut des Artisans, rue Dryades, conformément à la proclamation du Gouverneur. Le Sénat occupe le rez-de-chaussée, et la Chambre, le premier étage. Les bureaux seront établis dans les chambres adjacentes. Voici le compte-rendu de la séance:

Sénat.

Le Sénat a été appelé à l'ordre, à midi, par l'ex-lieutenant-gouverneur Gastinel qui a donné l'ordre à M. Weelis, secrétaire de l'ancien Sénat, de faire l'appel. Les anciens employés du Sénat étaient tous à leurs postes.

L'appel a été fait et il a constaté que le Sénat était en nombre.

M. Kenner a demandé en vertu de quelle autorité M. Gastinel, sénateur de l'ancienne Législature, dont le terme était expiré, avait pris la présidence du Sénat. Il a lu la loi sur ce sujet, loi qui donne au Sénat le droit de choisir son président.

M. Gastinel a répondu qu'il avait cru que la loi lui faisait un devoir d'appeler le Sénat à l'ordre, et qu'il n'avait nullement le désir de continuer à présider le Sénat contrairement à la loi ou au vœu des sénateurs.

Sur la motion de M. Foute, le juge Barthe a été appelé au fauteuil comme président pro tempore et les sénateurs ont prêté serment.

On a procédé ensuite à la nomination d'un président. Le nom de M. Kenner a été proposé puis retiré sur sa demande, et le juge Barthe a été élu à l'unanimité.

On a procédé à l'élection d'un secrétaire. MM. Neelis, Kelly, Wagner, Wills et Wagner ont été mis en nomination. Au troisième tour M. H. B. Kelly a obtenu 15 voix, M. Neelis 6 et M. H. P. O'King deux. M. Kelly a prêté serment et est entré en fonctions. M. Oscar Arroyo a été nommé assistant-secrétaire et est entré en fonctions après avoir prêté serment.

M. Berlin Childress a été nommé sergent-d'armes, et M. Berthonier huissier.

Voici la liste des sénateurs:

Paroisse Orléans: R. B. Bail, L. Davigneaud, M. A. Foute, J. Finney, W. A. Gordon, M. B. Kavanagh, absents J. M. Lapeyre, P. G. Mohan, J. Parcel.

Paroisses Natchitoches, Sabine, De Soto et Caddo: R. L. Armstrong absent, A. Wood.

Paroisses St-Landry, Lafayette et Calcasieu: Thos C. Anderson, absent, Wm Campbell absent.

Paroisses Pointe Coupée, Ouest-Feliciana et Ouest-Bâton Rouge: Rob. L. Barrow.

Paroisses Plaquemines, St-Bernard et Alger: J. Brownlee.

Paroisse Iberville: W. Brown.

Paroisse Jefferson: V. Barthe.

Paroisses St-Jacques et St-Jean Baptiste: Sim. Berault.

Paroisses Pointe Coupée, Ouest Feliciana et Ouest Bâton Rouge: E. Coste.

Paroisses Avoyelles et Rapides: A. Coco, absent.

Paroisses Washington, St-Tammany, Ste-Hélène et Livingston: T. C. W. Ellis.

Paroisses Caldwell, Franklin et Catahoula: W. Hough, absent.

Paroisses Avoyelles et Rapides: J. Kelso.

Paroisses Assomption, Ascension et Terrebonne: D. F. Kenner.

Paroisses Madison et Carroll: H. R. Lott, absent.

Paroisse Est Feliciana: G. W. Munday.

Paroisses Lafourche et St-Charles: J. Nichols.

Paroisse Ste-Marie: W. T. Palfrey, absent.

Paroisses Est Bâton Rouge: J. M. Taylor.

Paroisse Concordia et Tensas: A. T. Welch.

Paroisses St-Martin et Vermillion: H. Wilcoxen, absent.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS—Les membres ont été appelés à l'ordre à midi et l'honorable M. Voorhies qui a invité le Dr Ewing à occuper le fauteuil comme président temporaire.

Le Dr Ewing refusant, M. L. P. de la Barre a été choisi à l'unanimité, et ce membre en prenant le fauteuil a exprimé brièvement sa reconnaissance pour l'honneur qui lui était fait.

M. Westerfield, secrétaire de la Chambre pendant la session de 1864, se trouvant au bureau des secrétaires a indiqué la nécessité d'un secrétaire assistant pour l'aider dans l'appel du rôle.

M. Murray a proposé qu'un membre de la Chambre occupât comme secrétaire jusqu'à ce que l'organisation fût complète, et sa motion prévalut, il a nommé M. McConnell qui a refusé et a recommandé M. Jonas qui a aussi refusé.

M. G. Shepherd, d'Est Bâton Rouge, n'étant pas membre de la Chambre, a été nommé et choisi comme secrétaire intermédiaire.

M. Westerfield n'en est pas moins resté à sa place et n'a pas moins continué à fonctionner.

A l'appel du rôle, le nom de P. K. O'Connor du second district représentatif d'Orléans, a été appelé à la place de celui de M. Williamson Smith.

Sur motion de M. McConnell le nom d'O'Connor a été biffé du rôle et celui de M. Smith substitué.

Une motion de procéder à l'élection d'un Orateur a été rejetée et l'élection ajournée à demain (aujourd'hui) à midi.

Un comité pour la vérification des pouvoirs, composé de MM. Connell, B. P. Labranche, D. S. Cage et Emile Lazare ayant été nommé, la Chambre s'ajourna à demain (aujourd'hui) à midi.

FRANCE.

(Correspondance du Courrier des Etats Unis.)

Paris, 27 octobre

La retraite de M. de Mérode est confirmée; Pie IX s'est débarrassé de ce conseiller dangereux. Aussi, maintenant qu'il n'est plus aux affaires, ses anciens amis, le parti de ceux de Rome, l'abandonnent avec un ensemble édifiant. Il n'est pas d'attaques qui n'aient été dirigées contre lui en quelques jours. Voilà bien les Romains, ce peuple ingrat qu'il en fut. Battant pour ceux auxquels la fortune sourit, insultant pour ceux qu'elle abandonne. Rome a eu l'honneur de posséder le plus grand diplomate des temps modernes. Il s'appelait Consalvi. Mais jusqu'à lorsque Consalvi eut été frappé par l'adversité, il l'avait été aussi par l'ingratitude des Romains, qui lui devaient tout!

On cite ce mot de M. de Mérode, qui pour être ancien, n'en est pas moins caractéristique: un attaché à l'ambassade française de Rome, appelé à une autre situation en France, prenait congé du [illegible] des armes et lui demandait, en plaisantant, s'il ne le verrait en France: "En France, répondit le ministre, je n'y entrerai qu'avec le mousquet." On se rappelle que c'est là à peu près le langage tenu par l'évêque de Moulins dans une proclamation. Il pouvait paraître excessif émanant du prince, mais de la part de M. de Mérode—après la scène violente et effectivement provoquée qu'il a eue avec M. de Goyon—c'est là une phrase modérée.

Les dernières dépêches reçues de notre ambassadeur à Rome paraissent nourrir l'espoir que le moment est devenu propice à l'ouverture de nouvelles négociations entre Rome et Florence. Au reste, le comte de Sartiges n'a pas dû laisser ignorer au cardinal Antonelli la ferme résolution où était le gouvernement impérial de laisser le pouvoir temporel aux prises avec ses sujets et de ne permettre aucune ingérence étrangère au terme fixé par la convention du 15 septembre.

C'est, dit-on, dans le même ordre de sentiments arrêtés que l'Empereur se serait exprimé vis-à-vis du nonce apostolique, dans l'audience qu'il aurait accordée jeudi dernier au représentant du Saint Siége. Et, au dire des amis de Mgr Chigi, la parole du souverain de France aurait été assez accentuée pour produire une vive impression sur l'esprit de ce diplomate.

Quand et de quelle manière va se produire la nouvelle tentative d'arrangement entre la royauté italienne et la papauté, c'est ce que personne ne peut dire encore. Mais cette tentative aura lieu, soyez en sûr. Le cardinal Antonelli est avant tout homme politique, et on sait maintenant qu'on peut compter sur une adhésion de sa part à ce sujet.

Mais ces négociations réussiront-elles, c'est là la question. Bien des gens doutent encore. Mais cette fois on dit nettement à Paris, *à le reste.*

Les électeurs de la première circonscription du département de l'Yonne sont convoqués pour les 18 et 19 novembre, à l'effet d'élire un député à la place de M. le comte d'Ornano, décédé. Il paraît certain que M. Fremy, gouverneur du Crédit foncier de France, qui a déjà représenté ce département à l'assemblée législative se met sur les rangs pour remplacer M. d'Ornano.

Le choléra, après une légère recrudescence au début de la semaine, est de nouveau en décroissance. A part quelques exceptions inévitables et beaucoup trop remarquées, le fléau paraît presque concentré sur des travailleurs placés dans des conditions toutes spéciales: les chiffonniers, les balayeurs et d'autre part les cochers, même ceux de grande maison. Les chiffonniers sont la profession la plus atteinte. On aurait même songé à interdire momentanément le commerce des chiffons. Les portiers sont également très frappés, à ce point qu'il s'est trouvé une fois que, sur une liste de 125 décès, plus du tiers était porté au passif de cette profession.

Parmi les personnes marquantes mortes du choléra, il faut citer M. Gustave Sigaud, secrétaire général de la préfecture de la Seine et gendre de M. Havin. Ses obsèques, auxquelles assistaient M. Haussman et d'autres personnages, ont eu lieu ce matin.

Depuis huit jours l'empereur et l'impératrice multiplient leurs visites dans les hôpitaux: je n'ai pas besoin de vous dire que l'effet en est excellent à tous les points de vue. A l'Hôtel Dieu, il y a huit jours, l'empereur était si peu attendu que le directeur était absent, le sous-directeur éloigné, et que le souverain—qui a dû se faire reconnaître—a été reçu par un simple interne. La visite ayant duré une heure, les salles se sont bientôt remplies, et chacun a pu être de retour à son poste.

L'empereur a visité tous les malades et s'est enquis auprès d'un grand nombre d'entre eux des causes de leur maladie, des circonstances qui l'avaient précédée ou qui l'avaient caractérisée. Lorsqu'il est sorti, plusieurs malades ayant crié de toutes leurs forces: Vive l'empereur! Sa majesté s'est retournée en souriant et leur a dit: "Allons, la poitrine est bonne. vous vous en tirerez bien." A la bonne heure.

Dans quinze jours le livre de M. Renan, qui on retarde la publication par déférence pour le succès des *Chansons des Rues et des Bois.* On s'attend à des polémiques virulentes. Quelqu'un annonçait à M. Renan lui-même que plusieurs de ses agresseurs comptaient l'attaquer de nouveau avec un redoublement de violence.

—Ils finiront par me faire millionnaire malgré moi, répondit-il en souriant.

Quant aux dernières poésies de Victor Hugo, à côté de quelques beautés, elles renferment les plus étranges aberrations.

La *Gazette* (russe) *de l'Académie* de Saint-Pétersbourg annonce qu'un nouvel ambassadeur boukharre, accompagné d'une suite nombreuse, a déjà passé la frontière pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Le but de cette mission serait d'annoncer l'avénement au trône du nouvel émir Mouzafereddin, fils du défunt émir Nasrulla, décédé il y a quatre ans. Cette ambassade, si elle ne rencontre pas d'obstacle en chemin, pourra arriver à Saint-Pétersbourg vers le nouvel an.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Le rapport de Carl Schurz sur le suffrage des nègres

Probable suppression des timbres

20,000 postulants de pardon

8,000 pardons accordés seulement

HOSTILITE ENVERS LES MARINS DU SHENANDOAH.

Ils doivent être réclamés en vertu du traité d'extradition

Sièges à 4 membres du Sud replacés au Capitole

SUSPICIONS ET CRAINTES A L'EGARD DES GENS DU SUD.

M Conway favori du Gén. Thomas.

Sa nomination probable à la surintendance des écoles d'affranchis

Sentiment du Président à l'égard des nègres.

NOUVELLES D'EUROPE.

Grande activité dans les chantiers de France.

New York, 23.—Le major général Carl Schurz dans son rapport au Président dit qu'il faudrait une armée considérable pour prêter main forte au suffrage des nègres dans le Sud.

Le commissaire du revenu de l'intérieur recommandera la suppression de tous les timbres excepté ceux dont on se sert pour les documents légaux.

L'auditeur du Trésor a émis une circulaire qui requiert des maîtres de postes du Sud le payement de la balance due au gouvernement au moment où la guerre a commencé. La somme de $12,000 a été reçue dernièrement du bureau de poste de la Mobile.

Le secrétaire Stanton est résolu à ne pas publier une liste des officiers qui doivent être licenciés avant la réunion du Congrès.

Une dépêche au *Times* dit que le nombre de demandes de pardon s'élève à environ 20,000 tandis que le nombre accordé n'excède pas 8000. Aucun ne sera accordé maintenant.

Il n'est arrivé jusqu'à présent à Washington que peu de membres du Congrès.

Le sentiment éprouvé à Washington à l'égard des marins du Shenandoah est celui d'un dégoût soutenu et d'une vive hostilité. Tous sont d'accord qu'ils doivent être remis à nos autorités selon le traité d'extradition. Nous n'aurions pas de peine à prouver même d'après son livre de loch que le Shenandoah a fait plusieurs prises après avoir reçu la nouvelle de la clôture de la guerre.

L'intérieur du capitole est tout réparé et rafraîchi pour la prochaine session du Congrès. Les bureaux des membres du Sud ont été replacés.

Une dépêche de Washington au *Times* dit que les officiers ont droit à leur solde jusqu'au jour où ils reçoivent avis de leur licenciement.

Une dépêche à la *Tribune* dit que les rebelles de la reconstruction à Washington ne déguisent pas leurs craintes que la mauvaise foi de beaucoup de leurs frères pardonnés dans le Sud n'affecte leur aspiration politique et leurs intérêts. La perte de la confiance de l'Exécutif, qu'ils connaissent, occasionne de sérieuses appréhensions et plus ils sont mis au courant du sentiment des hommes du Nord, membres du Congrès, plus ils craignent de n'avoir aucune chance d'y être admis.

Thos. W. Conway, ex-commissaire assistant du bureau des affranchis en Louisiane, a reçu l'offre du général Thomas de la surintendance de toutes les écoles d'affranchis dans le Tennessee et le Kentucky.

Au meeting de Brooklyn hier soir un éminent orateur a donné le compte-rendu d'une entrevue avec le Président, qui a dit qu'il rendrait pleine justice aux nègres et qu'il mettrait à exécution les intentions du président Lincoln, intentions qu'il avait quand il les a émancipés, ajoutant que le bureau des affranchis serait suspendu quand le peuple du Sud traiterait les nègres avec justice et équité. Une commission a été nommée pour solliciter des secours pour le peuple du Sud.

New York, 23.—Les nouvelles européennes par les arrivages récents disent qu'une grande activité règne dans les chantiers de marine français où l'on travaille à la construction de plusieurs nouveaux bâtiments cuirassés.

Montreal, 23.—Des mesures ont été prises pour faire face à une invasion des Feniens, mais non sur une grande échelle.

New York, 23—Les rapports du Sud Américain disent que c'était l'opinion prévalente que ces révolutionnaires au Pérou réussiraient et que s'ils réussissaient le renouvellement de leurs relations actuelles avec l'Espagne et se déclareraient en faveur du Chili.

New York, 23—Le bélier Stonewall dans son trajet de la Havane a été forcé de relâcher à Beaufort à cause de la tempête qui régnait sur la côte.

Mobile, 23—Une dépêche de Montgomery à l'*Advertiser*, datée du 22, dit que le message du gouverneur Parsons a été envoyé à la législature aujourd'hui.

Le message presse l'adoption de l'amendement constitutionnel qui abolit l'esclavage et le vote de lois pour la protection des biens des nègres. Cette politique, dit-il, assurera l'admission des représentants au Congrès et rendra à l'Etat tous ses droits politiques dans l'Union.

Il s'oppose à un code spécial pour le gouvernement des nègres et recommande sur le vagabondage l'adoption de lois dont on usera envers les blancs et envers les nègres, et suggère de voter sur le vagabondage, des lois semblables à celles du Massachusetts. Il recommande encore des mesures pour subvenir aux besoins des blancs et des noirs qui sont dans l'indigence.

Vicksburg, 23—Le Grey Eagle a passé, remontant le fleuve à 4 P. M. et le général Quitman à 4 40 P. M.

Le Luna a passé descendant le fleuve à 5 P. M.

Le fleuve ne monte ni ne baisse.

New Bedford, 23—L'huile de baleine s'est vendue à $2 40 par gallon.

St Louis, 23—Le steamer Deer Lodge avec une riche cargaison, a coulé bas à 12 milles au-dessous de St Joseph, lundi.

San Francisco, 23—Il fait ici une forte tempête.

St Louis, 23—Le marché au coton a fermé languissant à 48 1/2 c.

New York, 23—Le steamer Metropolis, d'Apalachicola, a apporté trois mille balles de coton. Les arrivages de la saison, venant de ce port, s'élèvent à huit mille balles.

Le steamer Norwich était parti pour la Nouvelle Orléans, afin de se faire réparer. Le steamer Young est resté échoué sur la barre pendant dix jours.

New York, 23—Un cabaleur nommé José Garrera a été assassiné dans les environs du City Park, à Brooklyn, hier soir, et on lui a volé huit mille piastres. On suppose que l'assassin est un nommé José Gonzalez.

New York, 23—Le coton a clos ferme à 53 cents pour le middling.

La farine a haussé de 10 cents.

Le blé a fléchi.

Le maïs se vend 97 1/2 cts.

L'avoine vaut 66 cts.

Le café est calme.

Le sucre est coté à 14 1/2 ctr.

Les mélasses sont peu en demande.

Le porc mess se vend 31 à 37 1/2.

L'or a clos à 147.

Washington, 23.—Le Président a exprimé son désir de rétablir le *writ d'habeas corpus* à une époque très rapprochée.

Memphis, 23.—Le journal *Avalanch* doit reparaître; il appuiera les mesures du Président, mais s'opposera au suffrage des nègres.

Chicago, 23—La farine est languissante; le blé est en hausse de 3 1/2 cents et l'avoine vaut 29 cents.

New York, 23—Le steamer qu'on dit s'être échoué à dix milles du Cap Hatteras, est, à ce que l'on croit, le *Jacob Barker.*

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT.—Le recorder a envoyé devant la Première Cour de District l'affaire de parjure qui se rattache à celle de l'empoisonnement de Fanny Crouch. On sait qu'il s'agit d'un reçu qu'aurait signé la défunte et dans lequel elle reconnaissait avoir reçu une certaine somme à compte pour les meubles.

Mme Théard et sa fille, Mlle Marchand, ont été envoyées devant le même tribunal sous prévention d'avoir écrit le nom de Fanny Crouch sur le reçu et déclaré que la signature était celle de la défunte.

Mme Brown étant accusée de [illegible] n'a pas demandé que son cautionnement fût accepté, [illegible]. M. Clark a demandé que le cautionnement de trois mille piastres [illegible] de sa fille fut réduit; le magistrat l'a fixé à deux mille [illegible] piastres. Les accusées ne l'avaient pas encore fourni [illegible].

LES RECLAMATIONS AMERICAINES.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*:

Dans un nouvel article sur la question des indemnités américaines, le *Times* engage le gouvernement à ne pas céder aux réclamations du cabinet de Washington. "Céder à des demandes de cette nature, dit le *Times*, serait enchaîner l'action des neutres pendant toutes les guerres à venir, par des obligations nouvelles et indéfinies contre lesquelles la prudence, plus que leurs bonnes intentions, ne peuvent les protéger. Si de semblables réclamations doivent être le résultat ordinaire d'une guerre entre deux puissants Etats, il semblera très probablement plus avantageux à ceux contre lesquels elles doivent être sûrement faites, de se déclarer et prendre parti tout d'abord pour l'un ou l'autre des belligérants que de se placer volontairement dans une situation aussi humiliante que celle des neutres serait devenue en pareil cas."

Un télégramme de Londres avait résumé hier un article du *Daily-News*, qui proposait de déférer la question d'indemnité aux jurisconsultes de l'Europe. Voici la conclusion de cet article:

"Qu'un appel soit fait au monde civilisé! Si les opinions émises par les hommes qu'on pourra consulter sont unanimes, ou même si la majorité se prononce en faveur de l'une ou de l'autre partie, l'affaire peut être considérée comme arrangée. Si l'opinion du monde civilisé est en faveur de l'Angleterre, le gouvernement anglais et le peuple anglais auront pleinement raison d'avoir résisté aux réclamations qui leur ont été faites. D'un autre côté, si cette opinion est en faveur des Etats-Unis, les concessions que nous avons à faire seront non-seulement sans danger pour les nations neutres, mais encore nous aurons l'assurance que nous avons maintenu la paix sans sacrifier l'honneur national.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 23 novembre.

Le marché en général n'a guère varié. Nous n'avons à constater aucune amélioration dans le coton, qui, dans le fait, a quelque peu favorisé les acheteurs. Les transactions, vu le nombre de balles sur place, devraient être de 3,000 à 4,000 par jour, tandis qu'elles ne sont, depuis cinq jours, que de 1,650. On peut s'en rendre compte en comparant l'état de notre marché à celui des marchés de New York et de Liverpool. On dit que des ordres qui doivent être remplis ici pour les filatures du Nord ont été exécutés à New York à de meilleures conditions et que c'est également le cas pour des ordres de Liverpool. Les détenteurs d'ici refusent de faire des concessions et attendent une réaction favorable. Il est évident, s'il faut en juger par les articles commerciaux des journaux du Nord, que nos facteurs et nos planteurs ou les spéculateurs et les consommateurs du Nord se trompent de beaucoup quant à l'approvisionnement.

L'or a ouvert très calme, mais nominalement sans variations. Il s'est vendu, plus tard, à 148 1/4, et, à la clôture, le marché était lourd à 148 1/2. Les transactions embrassent $15,000 à 148 1/4, deux lots de $5,000, $10,000 et $15,000 à 148 1/2, $25,000 à 148 5/8, $1,000, $5,000 et $15,000 à 148 3/4, $2,500 et $1,000 à 149, $30,000 à 149 1/4 à 148 3/4, la plus grande partie à 149 1/2. Il s'est vendu 1,600 piastres mexicaines à 148, 1,500 en quatre ou cinq lots au même taux et 7,000 à 148 1/2. Les demis piastres américaines s'achètent par les courtiers à 141 à 145 et se revendent à 146 à 146 1/2.

Le change étranger est resté calme aux cours antérieurs. On suppose généralement que le chiffre de 109 1/2 en or pour le sterling était de 108 1/2, car les dépêches antérieures de New York le fixaient à 108 3/4 et il n'y a pas eu dans l'or de variations qui expliqueraient une semblable hausse. Les cours antérieurs se sont à peine maintenus. Les ventes de sterling comprennent 10,000 livres en bonnes traites particulières, à une banque, à 156 à 157, 6,000 à 157 5/8, 8,000, 2,000, 3,000 et 3,000 à 157 3/4. Quelques traites commerciales de France se sont vendues à 3 58 3/4, mais il y a eu peu d'affaires. Nous continuons de coter le sterling à 154 à 156 les traites commerciales et 155 à 156 les claires, les francs à 3 57 1/2 à 3 61 1/4 les commerciaux. Les banques exigent 159 1/2 à 160 le sterling et 3 50 le change sur France.

Le change américain a été encore plus facile; les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/4 de prime, mais quelques forts chèques ont passé à 3/16 de prime et au pair—Au dehors, les ventes comprennent $100,000 à valeur New York, une partie au pair et une partie 1/16 à 1/4 d'escompte, $20,000 à 1/8 d'escompte et $10,000 à 1/4 [illegible] à quinze jours à 3/4 d'escompte, et une autre somme à 1/8—$50,000 de traites certificats sur le Trésor des Etats Unis ont passé à 3 pour cent d'escompte.

Les actions ont été recherchées et bien qu'il y ait moins d'animation qu'au commencement de la semaine, quelques unes d'entre elles ont haussé. 10 de la banque de l'Union se sont vendues à [illegible] et 55 à $41, 5 de la banque des Citoyens à $106, [illegible]. Une petite vente de bons de la ville en faveur du chemin de fer, s'est faite au coupon de mars, à 72 3/4, ces bons sont cotés, suivant les coupons, à 72 1/2 à 74 et les consolidés à 82 1/2 à 84. Il y a eu plusieurs ventes de scrip d'assurance à des conditions particulières, mais les transactions comprennent une somme assez forte de Scrip à 39 cents à la piastre.

$5000 de la banque la Nlle Orléans se sont vendues à 7 1/2 à la piastre et le même somme au même taux, $1000 de la banque de la Louisiane à 50 1/2 et $1000 à 51, une somme de billets de la banque de l'Etat de la Louisiane au prix le plus élevé. Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 45 à 51 cents à la piastre, ceux de la banque des Marchands à 62 à 63, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 65 à 71, ceux de la banque de la Nlle Orléans à 70 à 76.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, *Jeudi soir, 23 novembre.*

COTON—Ce matin, à l'ouverture du marché, la demande a été un peu animée qu'elle ne l'a été hier, plusieurs acheteurs s'étant retirés et d'autres ayant offert des prix au-dessous des vues des facteurs; malgré cela, les ventes ont eu une avec prix de résistance, ayant atteint le chiffre de 2150 balles, qui ont été prises par dix courtiers, à des prix irréguliers et en général plus en faveur des acheteurs, mais, ainsi qu'il est d'usage, [illegible]. Presque tout le stock à vendre en ce moment est tenu par des personnes qui préfèrent une réserve favorable [illegible] ord'nary 42 à 44, good ordinary 47 à 48, low middling 49 à 50, middling 52 à 53, strict middling 54 à 55.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865....balles	83239	
Reçu aujourd'hui........	2742	
" précédemment........	244108	
	——246850	
		330089
Exporté aujourd'hui........	10,387	
" précédemment........	194427	204814
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		125275

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages effectués depuis hier, ont embrassé 24 boucauts de sucre et 130 barils de mélasse de la nouvelle récolte. Il n'y a en première mains et à vendre que peu de sucre et de mélasse. La demande est très limitée. Les prix ont encore baissé et le marché est très calme, sinon déprimé, même à ces prix. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 50 boucauts de sucre à 17 [illegible] nouveau, en trois lots à 17 1/2 à 18 cts la livre et 80 barils de mélasse nouvelle à 95 cts le gallon de commune à belle et $1 05 pour la prime. Il s'est fait des ventes en détail de sucre de Cuba à 19 à 20 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—La farine a été plus recherchée aujourd'hui, mais les autres articles en fait de produits de l'Ouest sont moins demandés. Le stock de farine est ample, mais celui de grain et de fourrage est à peine rondé. L'approvisionnement de porc, de bacon et de saindoux est faible, mais ces articles sont calmes et déclinent à cause de l'expectative de prochaines arrivages d'envois de denrées nouvelles. Les articles pour l'emballage sont rares et demandés à des prix en hausse.

FARINE—Les dispositions ont paru décidément meilleures sur le marché aujourd'hui, et les ventes ont atteint 2900 barils dont 800, en lots, à des conditions qui n'ont pas transpiré, 150 de commune à $7 75, 50, 100 et 300 de superfine à $9 25, 400 do à $9 50, 500 de superfine premier choix prises par la spéculation à $9 62 1/2, 100 et 100, d'après la valeur, à $10, 150 de low extra à $11, 100 do de fa're extra à $11 50, 100 do de good extra à $12, 100 et 150 de choix à $13 le baril.

MAIS—Le stock de maïs est faible et il n'y a que peu ou point d'effort au débarcadère et les ventes se sont conséquemment bornées à 400 sacs de blanc à $1 25 le boisseau.

AVOINE—Le prix de l'avoine ont été plus fermes et plus pleins aujourd'hui et 1200 sacs en lots se sont vendus à 55 cts le boisseau.

SON—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente de son aujourd'hui. Les prix courants du marché d'hier ont été de $1 35 les cent livres.

FOIN—Le stock de foin est faible, et cependant l'article est peu demandé et il ne s'en fait que de petites ventes à $29 le tonneau de prime, de l'Ouest.

PORC—Il ne s'est vendu que quelques barils de vieux porc mess à $35 50 le baril. Le nouveau s'est vendu en détail $37 le baril.

BACON—Le marché est extrêmement calme, et les prix sont nominaux. Nous cotons: épaules 18 à 19, côtes ribbed, 20 cts, clear ribbed 22, plats côtés clear 23, jambons au sucre 23 à 27 et salé ou simple 35 à 40 cts la livre.

SAINDOUX—S'écoule difficilement. Ventes à l'encan à 24 1/2 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix du Nord est fort rare et en demande, tandis que l'inférieur est abondant et calme. Il y a un fort stock de beurre de l'Ouest en mains. Le vre, celui de l'Ouest 35 à 45 cts. Le fromage 23 cts pour celui de l'Ouest et 20 à 28 cts la livre pour celui du Nord. Le Dairy anglais commande 25 à 28 cts.

SEL—Il est resté sur le marché dans cargaisons de sel de Liverpool, embrassant environ 1800 sacs, elles sont encore invendues. Les détenteurs offrent de [illegible] Il y a une bonne demande de [illegible].

CORDE D'EMBALLAGE—Le stock en est faible et la demande bonne. Ventes au débarcadère de 200 rouleaux à 15 cts. Les commerçants [illegible].

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le stock de toile est peu de chose—Un lot de 40 balles s'est vendu hier à 26 cts la yarde, ce qui est une hausse de 1/2 et. Les commerçants [illegible] à 26 1/2.

cts pour l'article en rouleaux et 16 1/2 pour l'article en balles.

SACS EN PITRE—Un lot de 1000 sacs de seconde main s'est vendu à 25 cts la pièce.

CAFE—Le marché est calme et les prix [illegible] à low fair [illegible]. Le fair se vend en détail 30 1/2 à 31 cts la livre et le prime 31 1/2 cts la livre.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent en débarcadère $3 à 3 50, les oignons $3 50 à 3, les pommes $3 50 à 5 le baril, les oeufs $36 le baril, les poules $7 la douzaine, les oies $9 et les dindes $27.

FRETS—Les taux de fret sont de 1 à 1 1/4 c. la livre de coton sur steamships pour New York, 1 et par livre ou à 75 cts par baril de farine par navires à voiles pour New York et Boston; 5/8 à 11/16d par livre de coton pour Liverpool et 1 1/2 c. pour le Havre. Le taux par steamer pour Liverpool est de 3/4 à 1 par livre de coton.

Rien de plus n'a été rapporté.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 23 novembre 1865.

Arrivé, hier 420 bœufs du Texas, 30 veaux d'un an, 90 cochons, 380 moutons, 41 vaches à lait. Vendu, tout ceux du Texas, 27 veaux d'un an, 60 cochons, 7 veaux et 17 vaches à lait.

A vendre, 11 bœufs de l'Ouest, 395 bœufs du Texas, 373 veaux d'un an, 580 cochons, 916 moutons, 329 veaux, et 80 vaches à lait.

PRIX

Bœuf de l'Ouest, choix, par liv. net.... — 10 à — 12
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. [illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. [illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. [illegible]
Bœufs de choix du Texas, par tête [illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête [illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête [illegible]
Bœuf du Texas, 3me qualité, par tête [illegible]
Cochons, de [illegible]... — 14 à — 16
Cochons stock, par liv.... — 8 à — 10
Vaches à lait, par tête.... [illegible]
V... par tête.... [illegible]
Veaux.... [illegible]
Veaux de 2 ans, par tête.... [illegible]
Veaux d'un an, par tête.... 10 — à 14 —

Décédé, dimanche, le 19 courant, à six heures du matin, à sa résidence, à Napoléonville, après une longue maladie, M. F. P. HELLUIN, âgé de 79 ans, résident de sa paroisse depuis plus de 40 ans.

AVIS.

Bureau du Contrôleur, Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, 24 novembre 1865.

CONFORMEMENT à l'ordonnance 6373, approuvée le 21 novembre 1865, relativement au marché, je vendrai, à l'enchère publique, à ce bureau, LUNDI, 4 décembre à midi, aux plus hauts enchérisseurs, la revente des marchés pendant une année expirant le 31 décembre 1866.

Les acheteurs devront se faire accompagner de leurs cautions et devront se conformer strictement à l'ordonnance. Ils paieront un douzième de la somme au comptant et le reste en billets mensuels, à satisfaction.

Les actes de vente par devant Andrew Hero, notaire de la ville, et tous les frais, y compris les timbres, aux frais des acquéreurs.

La vente se fera sujette à l'approbation ou au rejet des autorités de la ville. McGerran & Landry, encanteurs.

STODDART HOWELL, Contrôleur.
24nov—29 nov 4 dec

HEBERT & ESCOUSSE,
131.......Rue de Chartres.......131
Par les derniers arrivages—reçus:
DES PAPIERS PEINTS FRANÇAIS Nouveaux et bon marché;
BROCHURES DIVERSES & NOMBREUSES
Un grand choix de *PLUMES METALLIQUES* Françaises et Américaines.
ENCRE A COPIER de Antoine; qualité supérieure.
ENCRE ORDINAIRE Américaine et Française, de toutes les formes.
LIVRES CLASSIQUES Français et Américains.
FOURNITURES DE BUREAUX, &c. &c. &c.
ABONNEMENTS.
AVIS IMPORTANT.
Afin de s'épargner aucun retard, les personnes qui désirent souscrire aux publications françaises de MODES DE LITTERATURE, DE MEDECINE, DE SCIENCES ET D'ARTS, POUR 1866, Sont priées de se faire inscrire promptement.
24nov—1m

A LA G∴ DU G∴ ARCH∴ DE L'U∴
LA R∴ L∴ Etoile Polaire No 1 [illegible]
Par mandement du Très Resp∴ M∴ MARC
L. SIMON, Secrétaire.
21nov—1

AVIS. Le soussigné prévient les porteurs des deux billets [illegible]
J. M. SERNICHAU.
24 nov—3fev 10

Oie de Récompense. Cette récompense sera donnée à qui rapportera au bureau de l'Abeille un PORTE-MONNAIE DE DAME contenant un CHAPELET et [illegible] perdu mercredi dernier, 22 novembre, [illegible] rue Bourbon [illegible].

AVIS. UTILE pour un propriétaire d'une plantation sucrière [illegible]
N. B.—Excellent bon comptable.

Réouverture du Jardin CEDRE MAGNOLIA.
M. LOUIS BLOIS a l'honneur d'informer ses amis et le public [illegible]
LOUIS BLOIS.

UN Français désirant [illegible]

DEMANDE DE BARBIERS.
TROIS BONS BARBIERS trouveront de l'emploi [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
Assemblée générale et élections d'officiers.
MM. les sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu DIMANCHE prochain, 26 novembre, à 11 heures du matin, à l'Asile de la Société rue Ste Anne près Derbigny.
Par ordre du Président,
J. ROUX, Secrétaire.

Les Drs. BEARD et CHOPPIN,
Se sont associés pour la pratique de la MEDECINE ET DE LA CHIRURGIE.
Le Dr. Beard s'occupera, comme par le passé, des Maladies des Yeux et des Oreilles. Le Dr. Choppin s'occupera de l'exercice de la Médecine et de la Chirurgie [illegible].
Leur cabinet est au No 1 de la rue Carondelet [illegible].

W. C. MITCHELL
Marchands de COMESTIBLES en gros et COMMISSIONNAIRES, rue du Camp, [illegible] Poydras, Nlle-Orléans.
Un grand assortiment de comestibles, provisions et liqueurs de choix, constamment en magasin.
Il emballe avec soin et expédie les marchandises d'habitations, de bateaux à vapeur et de buvettes. Il sollicite les consignations de coton, de sucre et de produits.

C. M. CONRAD & FILS,
—AVOCATS—
Rue Carondelet, No 37, Nlle-Orléans.
MR. C. M. CONRAD a l'honneur d'annoncer à ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession, et qu'il a formé une société avec ses fils, C. A. Conrad et L. L. Conrad.

***O. VALETON,* encanteur,**
93 & 95....Rue Conti....93 & 95.
Entre les rues Chartres et Royale.
Ventes de cargaisons, marchandises, propriétés foncières, successions, meubles, et toutes ventes au dehors.

Arrangements pour le temps des Hautes Eaux.

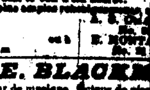

MM. JAMES ROSS & PATIN ont établi un service de VOITURES à quatre chevaux pour les voyageurs, entre la Nlle-Ibérie et Opelousas [illegible]
Pour de plus amples renseignements s'adresser à [illegible]

A. E. BLACKMAR,
Imprimeur de musique, facteur de pianos et importateur d'articles de musique, rue du Camp, No 167, près Dauphine, Nouvelle-Orléans. Dépôt des PIANOS PICOLOS de BLACKMAR, de Wm. KNABE & Co et d'autres pianos de choix; des orgues et mélodéons de PRINCE & Co—le tout à vendre aux prix des fabriques.
14 nov 1m

***J. P. DILLINGHAM,* AVOCAT,**
Bureau au coin des rues Camp et Gravier au-dessus de la Banque du Canal.
21 nov—1m

G. L. Kouns & Bro
(J. L. KOUNS, BEN. S. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.
Marchands de comestibles en gros, de provisions, articles pour bateaux et liqueurs, rue de la Commune, No 38, N. O.
Ils sollicitent, de de la levée, des consignations, des consignations pour ventes et des ordres d'achats.

E. MONTAGUE Jr.,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
RUE ST. LOUIS, No 91,
[illegible] PEAUX, LAINE, MOUSSE, CUIRS, VOLAILLES [illegible]

J. BONNOT & CO.
Etablissement de Pompes Funèbres, [illegible]
DEPOT DE CERCUEILS METALLIQUES [illegible]
MAGASIN 91 [illegible] rue Ste-Anne.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle Orléans, 22 novembre 1865.
L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième LUNDI (le 11) de décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CH. JUMONVILLE, Président Caissier.
23 nov—co 11.

AVIS. Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
LES officiers et les membres de cette société sont avertis qu'une assemblée aura lieu, DIMANCHE, 26 courant, à 11 heures et demie, dans la salle de la Parfaite Union, rue de Rampart, entre les rues St Philippe et Dumaine.
Par ordre du CHARLES FAGOT, Président.
OSCAR MOREAU, secrétaire.

Société des Amis de la Gaîté.
MESSIEURS les sociétaires sont priés de vouloir bien se réunir, chez M. Alfred Cornuel, au café Royal, rue Royale, pour la soirée dansante qui aura lieu le SAMEDI, 25 du courant. Aucun sociétaire ne sera admis sans sa carte, ni aucune dame sans invitation.
Par ordre du président, E. DETROIT.

AVIS. LUNDI, 16 octobre 1865, le soussigné [illegible] le reste de mon fonds de marchandises sèches au magasin No 105, de la rue de Canal. [illegible]
E. R. HAGGERTY.

BAZAR DE VETEMENTS
A LA MODE.
ROBERT PITKIN
12 et 15....Rue Royale....12 et 15
Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel
Grand Assortiment de *VETEMENTS* Confectionnés à la Mode, DERNIER GENRE.
Vêtements pour Adultes et Enfants.
CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, &c.
Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies.
Vêtements faits sur commande, avec promptitude et dans le meilleur genre.

Encan et Commission.
LES soussignés ayant formé, aujourd'hui, une société générale, pour les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison
FORSTALL & SPEAR,
ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils sont maintenant au No [illegible] de la rue de la Douane, près de la rue de Chartres.
CHS E. FORSTALL. PLACIDE J. SPEAR.
Nlle-Orléans, 23 oct. 1865.

J. VILLARRUBIA,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE Produits de Cuba,
No 9, RUE BIENVILLE
Entre Vieille-Levée et Peters.

***A LOUER,* Pour en jouir de suite.**
LA magnifique terre du Pont Volant de la Métairie [illegible] de face sur 6 milles environ de profondeur, exploitable en jardinage ou en toute autre culture—ancienne habitation Forte et Berthier. S'adresser à FRITZ HUPPENBAUER, restaurant rue Commune, entre St-Charles & Camp.

Moulins Belle Créole,
C. FORRESTER,
196,
FARINE "CREAM", EXTRA DE CHOIX, POUR FAMILLES ET BOULANGERS.
St. Louis, Mo.
AVIS. [illegible] FARINE DE FAMILLE et de BOULANGERS [illegible]
C. FORRESTER, St Louis.
Nous recevons régulièrement de cette CELEBRE FARINE de FAMILLES et de BOULANGERS [illegible]
E. DOLHONDE & CO, Agents, [illegible] No 37.

BANQUE D'AMERIQUE.
Nouvelle Orléans, 17 novembre 1865. [illegible]
AM. FORTIER, Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.
Nlle-Orléans, 15 novembre 1865. [illegible]
AM. FORTIER, Caissier.

Plant de Canne à sucre à vendre. [illegible]
BERNARD TURPIN, 27 rue de la Vieille Levée.

DEMANDE DE PLACE
UNE dame pouvant enseigner l'anglais [illegible]

DEMANDE DE COMMIS.
ON demande un JEUNE GARÇON de 14 à 16 ans, [illegible]

Demande de COUTURIERES EN ROBES.
DEUX COUTURIERES EN ROBES trouveront un emploi [illegible]
150.....RUE CANAL.....150

A Vendre
1o Plusieurs belles RESIDENCES et MAISONS-COTTAGES avantageusement situées.
2o Plusieurs HABITATIONS dont quelques-unes [illegible]
Conditions libérales.
JULES FONTAINE, Agent de Biens-fonciers, No 58, Passage de la Bourse, No 2 au premier.

VINS DE CHAMPAGNE.
Cte FARRE.
500 caisses VINS de Sillery, Cabinet et Impérial, [illegible]
J. HERR, coin Gravier et Levée.

1,000 **Farine, Graisse, Bacon,** barils farine, [illegible]
J. A. VILLAVASO & Co.

Vaches laitières. Vaches laitières.
CONSTAMMENT EN MAINS
DES VACHES LAITIERES DU PAYS
—De premier choix—

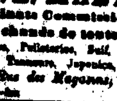

A vendre à L'AMIABLE.
S'adresser sur l'habitation Leblanc, près des casernes.
8nov—1m

SUCRE DE LA HAVANE.
SEPT CENT TRENTE TROIS caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement [illegible]
E. TROISGROS
Rue de la Douane Nos 36 et 37, entre rues Chartres et Vieille-Levée.

B. L. MANN & CO.,
Négociants Commissionnaires et marchands de toute espèce de Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cire, Huile de Tanneurs, Japonica, Sumac, &c.
Rue des Magasins, Nos 83 et 85, Nouvelle Orléans.

ALE & PORTER.
GEO. GRAY.
Importateur d'Ale et de Porter
D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE.
96, rue Gravier.

Wm. Edwards & Cie.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
15. RUE DE LA DOUANE. 15

EDW. PILSBURY,
FACTEUR DE COTON —ET— *MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,*
Rue Carondelet, No 12,
Entre les rues Canal et Commune.

***POUDRE,* PLOMB, CAPSULES.**
[illegible]
QUIRK & BARRA.

VINS! VINS!
EN débarquement des navires "Ponchartrain" et Félicie [illegible]

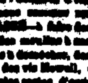

J. & J. TARDOS, No 80 Vieille Levée.

FONDERIE DE LEEDS.
(Etablie en 1825)
AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER [illegible]
LEEDS & Co.

Confiserie de l'Opéra.
Angle des rues Bourbon et Toulouse [illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION
24 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
M. J. F. REINONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à s'engager [illegible] des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine.
N. B.—M. CHARLES DE GAALON, [illegible]

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE TRAVAIL.
[illegible]
ART. 1.—Je m'engage dès à présent à m'embarquer pour [illegible]
ART. 2.—Je m'engage également, pour l'espace de cinq années [illegible]
ART. 3.—Les cinq années pour lesquelles je m'engage [illegible]
ART. 4.—Les heures pendant lesquelles je devrai travailler [illegible]
ART. 5.—Je me soumets à l'ordre et à la discipline [illegible]
ART. 6.—Je me soumets [illegible]
ART. 7.—Je m'engage à subir [illegible]
ART. 8.—Les dimanches et fêtes [illegible]
ART. 9.—S'il arrivait que mes services ne fussent plus utiles [illegible]
ART. 10.—Si ma femme et mes enfants [illegible]
ART. 11.—MM. —— auront le droit d'endosser [illegible]
[illegible]

GRANDE VENTE DE CADEAUX DU SUD
N. W. MANNING & Co.,
Au coin des rues Royale et Conti, NLLE-ORLEANS, LNE.
$100,000
De pianos, montres, bijouterie de toute espèce pour dames et messieurs, argenterie [illegible]
—PLAN DE LA VENTE—
[illegible]
N. W. MANNING & Co, Bureau de Poste, boîte No 1819, Nlle-Orléans, Lne.

vendre pour cause de départ. DANS la paroisse Plaquemines, à 46 milles de la Nouvelle-Orléans [illegible] TAGLIAFERRO, [illegible]

Mobilier de salon,
A VENDRE.
[illegible]
Rue du Canal 169.

A VENDRE.
UN établissement bien achalandé, ayant une bonne clientèle [illegible] CAFE RESTAURANT, SALON D'HUITRES [illegible]

Avis de Société.
LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société, dans cette ville, sous la raison POWELL & FORSTALL, pour le courtage de propriétés foncières et [illegible] BUREAU, RUE CARONDELET, No 6.
A. J. POWELL. VICTOR J. FORSTALL.
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1865.

Collége de Spring Hill,
Près de Mobile, Alabama.
LA réouverture des classes, dans cet établissement [illegible]
—CONDITIONS—
[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette institution sont en pleine activité.
[illegible]
L'Anglais le Français et l'Espagnol [illegible]
Les prix d'admission varient de $4 à $6 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, [illegible]
Le Collége est situé rue Hôpital, No 186, entre Dauphine et Bourgogne.

TOILE D'EMBALLAGE, CORDE, FARINE, PORC, &c.
2 [illegible] barils FARINE extra et superfine;
100 do FARINE DE MAIS, séchée au fourneau
100 do PORC MESS;
200 rouleaux TOILE D'EMBALLAGE de L'INDE;
150 do bonne CORDE DE CHANVRE,
15 balles FICELLE.
1000 SACS EN PITRE de choix, de rencontre, en magasin et à vendre par
STRELL & THOMAS, rue Poydras, No 20.

EN DECHARGEMENT DES NAVIRES *ROBERT LEONARD, FELICIE, PERSISTANT ET HAPPY,* DE BORDEAUX:

Vin rouge en Barriques.
100 barriques ST-MACAIRE;
50 do STE-EULALIE;
50 do COTES DE CLAIRAC;
20 do MONTFERRAND;
36 do do
20 do ST-LOUBES;
40 do ST-JULIEN;
40 do PALUS;
40 do COTES DE BOURG;
25 do ST-MACAIRE Bc;
60 do BLAYE;
25 do ST-MACAIRE;
8 do DEYRIC MARGAUX;
8 1/2 do do

Vin rouge en caisses.
132 caisses BLAYE;
100 do STE-EULALIE Bc;
100 do DIVERSES MARQUES;
50 do do 1/2 boîtes;
25 do ST-LOUBES;
200 do STE-EULALIE;

Vin blanc.
40 barriques vin blanc, Graves;
100 caisses do do

Champagne.
25 paniers CHAMPAGNE demi-bouteilles
300 do do Krug & Co;

Eaux-de-Vie.
5 quarts C. MARQUET 1re preuve;
10 huitièmes do do
12 huitièmes E. ALUSSE 4me preuve;
5 quarts GODARD B. O. C.
10 huitièmes do
10 caisses C. MARQUET
25 do GODARD Frères
30 do GREAT COMPANY;

Sardines.
80 caisses MARQUETTE Frères—quarts;
20 do do demi;

Articles divers.
3 Bbls. vin de PORTO;
70 caisses HUILE D'OLIVES gr. bts. James Plagniol;
50 do do gr. bt.
100 do VINAIGRE;
50 do VERMOUTH Noilly Prats;
[illegible] do de Turin;
[illegible] do ABSYNTHE,
100 do OLIVES;
50 do FRUITS A L'EAU-DE-VIE;
A vendre par A. ROCHEREAU & Co., Nos 16 & 18 rue St-Louis.
21nov—15

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes, traitement facile à suivre en secret, même en voyage.
Injection et liqueur. Seul dépositaire.
E. MATTISE, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée [illegible]
encoignure Dauphine et St-Pierre.

AVIS. MM. les capitaine et les consignataires du [illegible] SAINTE-GENEVIEVE [illegible]
VIAGGIO FERRES, Rue Vieille-Levée, Nos 61 et 64.

AVIS. La barque française SAINTE-GENEVIEVE capitaine Picard, arrivée de Bordeaux [illegible]
VIAGGIO FERRES, Rue Vieille-Levée Nos 61 et 64.

MM. les capitaine, et les consignataires du navire français FELICIE, [illegible]
E. BORDELOIS.

Les consignataires du navire FELICIE, de Bordeaux, [illegible]
E. BORDELOIS.

CHANGEMENT DE BUREAU.
L. B. POTHIER a transporté son bureau du No 68 de la rue Vieille Levée au No 25 de la rue Bienville.
Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 25 de la rue Bienville, entre les rues Vieille Levée et Chartres.

A. CARRIERE,
Rue Bienville, No 25.
Les personnes qui doivent à la succession de feu C. C. Gellis sont priées de s'adresser au bureau de A. Carrière, rue Bienville, No 25.

En débarquement et en magasin.
150 barriques vin SERGASSE;
[illegible] de Bordeaux CASTELMORON
[illegible] de MONTFERRAND sup. famille
[illegible] vermouth NOILLY PRAT & Co
[illegible] absinthe
[illegible] kirsch
[illegible] huile véritable PLAGNIOL
[illegible] vin blanc coulé VIEUX
[illegible] vin rouge BEAUJOLAIS supérieur,
[illegible] sardines à la BARIGOULE
[illegible] barils BOURBON et MONONGHAELA whisky
[illegible] NEW YORK brandy [illegible]
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, [illegible] Vieille-Levée.

En débarquement du navire PERSISTANT, venu de Bordeaux:
50 caisses sardines à l'huile, "Vve Rocher Nantes";
25 barriques vin rouge Bordeaux, [illegible]
[illegible]
HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31, Bienville.

AVIS.
H. S. STEVENS, ci-devant attaché à la maison LEWIS STUART & CO, et à la maison C. GARTHWAITE, est maintenant à la MANUFACTURE D'HABILLEMENTS DU SUD de MM. L. W. LYONS & CO., au coin des rues Commune et St Charles [illegible]
L. W. LYONS & CO.

Rosenfeld & Pass.
Crinolines-spirale de la Louisiane
FABRICANTS,
164 & 166...Rue du Canal..164 & 166

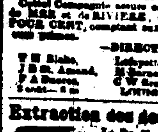

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE
Tous les genres de crinolines sont [illegible]
Grand assortiment toujours en magasin.
[illegible] notre établissement.

AVIS
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle-Orléans, a transporté son bureau au No 81, rue du CAMP, [illegible]
—DIRECTEURS—
[illegible]

Extraction des dents sans douleur

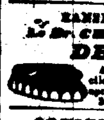

Le Dr McLAIN [illegible]

RANSPERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES S. KELLS,
DENTISTE,

[illegible] rue Dauphine, [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

J. S. KNAPP, Dentiste, [illegible]

GUÉRISON CERTAINE
DES PREMIERS *SYMPTOMES DU*
CHOLERA
QUELS QU'ILS SOIENT.

TRAITEMENT DU CHOLERA A SON DEBUT
PAR LE DOCTEUR ACHILLE HOFFMANN, DE PARIS.

Cette notice sera délivrée avec les Médicaments nécessaires au traitement du *CHOLERA,*
A la pharmacie F. P. DUCONGE, No 30 rue de Chartres.

Biscuits! Biscuits!!
100 caisses BISCUITS SODA frais.
100 do do Beurre au [illegible]
100 do do au beurre do
100 do do au sucre do
100 do do au lait do
100 do do au gingembre do
[illegible] barils do do au soda.
En débarquement et à vendre par RAPHAEL BELTRAN, No 101 Vieille Levée entre St Louis et Conti.

J. LEVOIS & Co,
COIN CANAL ET BOURBON,
VIENNENT de recevoir un assortiment complet d'articles de nouveauté pour
MODISTES & COUTURIERES.
GARNITURES VELOURS ET LAME OR.
FRANGES SIMPLES ET TORSADES,
GALONS BRODES ET UNIS OR ET ARGENT,
CACHEPOINT DENTELLE ET LAME ARGENT
RUBANS DE TOUTES LARGEURS,
CORSAGES ET CEINTURES EMPIRE,
RUBANS DE CEINTURES ET BOUCLES,
VOILES-BAREGES-VOILES DE MARIEES,
CRAVATES POUR DAMES,
COIFFURES EMPIRE & DIADEMES, &c.
J. LEVOIS & Co.

DIVERS,
100 [illegible]
J. S. VANHORN, Rue des Magasins, Nos [illegible] rue Poydras, Nos 81 et 83.

EN DEBARQUEMENT,
De la goëlette MORRIS—
30,000 cigares,
REGALIA,
REINA,
NOBLES,
REGALIA,
IMPERATRIZ et CONCHAS,
[illegible] L. A vendre en entrepôt ou en magasin,
F. PRATS, rue Carondelet, No 37.

VINS. VINS.
EN débarquement des navires Persistant et Félicie de Bordeaux:
[illegible]
E. BORDELOIS, 37 rue Vieille-Levée.

Pianos Pleyel,

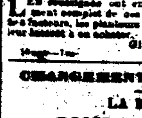

Le soussigné vient de recevoir de Paris un assortiment de PIANOS [illegible]
Le "Cercle Arrow" et les bandes de fer, posées, pour les balles de coton.
LES soussignés viennent de recevoir un approvisionnement complet de ces articles [illegible]
GIVEN, WATTS & CO.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LA MAISON
LION & ANDREE
A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses de la campagne, qu'elle a transporté son comptoir
170......RUE CANAL......170
(entre Baronne et Philippa,)
[illegible]
RUBANS, Galons, Dentelles, Boutons;
GARNITURES pour robes et manteaux;
PEIGNES écaille et buffle; EVENTAILS;
BROSSERIE en tous genres; CORSETS;
PARFUMERIE des premières maisons de Paris.
—ON TROUVERA DANS LA MEME MAISON—
Un assortiment de BIJOUTERIE française, diamants, perles, bronzes, garnitures de toilettes et de lavabos, ainsi que les articles de Paris en général.
LA MAISON LION & ANDREE
[illegible]
CRAVATES et FAUX COLS,
[illegible]
CANNES, Parapluies, [illegible]
PIPES et ARTICLES pour fumeurs,
ARTICLES pour COIFFEURS,
PORTE-MONNAIE et SACOCHES pour dames
SACS DE VOYAGES, &c. &c.
—à commission— Paris.

Succession de Mme Vve Troullé.
LES créanciers de la dite succession sont priés de présenter leurs réclamations [illegible]
M. J. AUGE, liquidateur.

Succession de J. Chastand.
LES créanciers de cette succession sont appelés à [illegible]

Succession de Louis Reufroth.
LES créanciers de cette succession [illegible]
PAUL A. LAPEROUSE [illegible]

Certificats de Banque perdu ou égaré
LE soussigné prévient le public qu'il vient de perdre [illegible]
A. WALDBERG.

Demande de commis pharmacien.
UN commis pharmacien [illegible] s'adresser à la pharmacie du Dr. [illegible]

RAPHAEL BELTRAN,
[illegible]
Vieille-Levée No. 101, entre St-Louis et Conti.
SUCRE, Mélasse, Riz, Café, [illegible]

EN débarquement du navire [illegible]
[illegible]
F. POUJOL.

Demande d'ouvrières en robes.
PLUSIEURS couturières en robes et en manteaux [illegible] C. LEVY, rue du Camp, No 124.

150 caisses vermouth NOILLY, PRAT & Co.
A vendre par OSCAR BERCIER & Co., [illegible] Vieille Levée.

Guérison certaine des hernies
Bandages [illegible] de M. White, Pour hommes et pour femmes,
A vendre par TIM. DOHERTY, rue du Camp, No 16, [illegible]

Compagnie de toile de Hilo,
ETABLIE EN 1854.
La toile de Hilo, préparée pour les tentes, est célèbre pour son bon marché, sa légèreté et sa durabilité; c'est indubitablement ce qui jusqu'ici a été découvert de mieux.
[illegible]
B. HUMPHREYS, [illegible]